

## COMISSÃO DA CEDEAO

### COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



### ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

## Appel à Candidatures

### Sélection d'un consultant individuel, pour le suivi-évaluation des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en 2021.

Référence	ARAA/BUDGET/2021/SCI/18
Date de publication	3.0. AOÛT 2021.....
Date limite de Dépôt	2.0. SEPT 2021.....
Durée de la mission	30 hommes/jours.
Nombre d'année d'expérience	07 ans d'expériences

#### I. Contexte et Justification

Depuis 2012, la CEDEAO est dotée d'une stratégie régionale de sécurité alimentaire fondée sur la complémentarité de trois lignes de défense face aux crises alimentaires et nutritionnelles : le stockage de proximité géré par les communautés locales ou les organisations de producteurs, les stocks nationaux de sécurité gérés par les États et enfin, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) créée par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en 2013.

Avec l'appui de l'Union européenne, cette stratégie s'est déployée depuis 2016, aux trois échelles. La RRSA est composée d'un stock physique de céréales de près de 40 000 tonnes et d'une réserve financière en cours de construction. Elle est dotée d'organes de gouvernance (comité de gestion, procédures détaillées) et sa gestion technique est assurée par une division dédiée, au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation.

Depuis sa création la RRSA est intervenue à 10 reprises en réponse aux requêtes des pays confrontés à des crises alimentaires et nutritionnelles majeures et qui répondaient aux critères d'éligibilité de la Réserve.

Afin de préserver son capital, la RRSA n'intervient que sous réserve d'une reconstitution intégrale des vivres mobilisés et ce, via trois modalités possibles : (i) la reconstitution « grain pour grain » par l'État bénéficiaire ; (ii) la prise en charge de l'intervention par un tiers payant ; (iii) la solidarité régionale, via la prise en charge par le budget de la Commission de la CEDEAO (Fonds d'urgence humanitaire en particulier).

Le principe d'intervention de la RRSA consiste à venir en appui et contribuer au Plan National de Réponse, et à s'appuyer sur le dispositif national de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, les méthodes de ciblage et de distribution, le mécanisme de suivi-évaluation retenu par le pays confronté à une crise.

Néanmoins, ce principe et cette approche s'avèrent insuffisants pour assurer un suivi détaillé des interventions de la RRSA et en mesurer leurs effets et impacts sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables.

En 2020, une méthodologie de suivi-évaluation des interventions de la RRSA a été élaborée, mais n'a pu être testée, notamment en raison des mesures liées à la pandémie de la COVID-19.

En 2021, la région est à nouveau confrontée à une crise en raison d'une combinaison de facteurs : l'insécurité, la crise sanitaire, les chocs climatiques, la faiblesse et la vulnérabilité des moyens d'existence d'une proportion importante de ménages, etc.

Plusieurs pays ont sollicité la mobilisation de la RRSA pour contribuer à gérer la crise alimentaire et nutritionnelle en phase de soudure. Le Bureau Exécutif du Comité de gestion de la Réserve a décidé le 03 août 2021 d'allouer 7 372 tonnes de céréales au Mali et 7 599 tonnes au Niger. Ces interventions seront déployées courant septembre 2021.

## **II. Objectifs de l'étude et résultats attendus**

L'étude poursuit quatre objectifs :

- Assurer le suivi et évaluer en temps réel la mise en œuvre et les effets de l'intervention (sous forme de céréales et de produits nutritionnels) de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, au Niger et au Mali, en s'appuyant sur la méthodologie et les outils élaborés par la CEDEAO pour les interventions de 2021 ;
- Identifier les atouts et les difficultés spécifiques liées à la mise en œuvre des appuis de la RRSA au Plan National de Réponse en 2018, 2020 et 2021 ;
- Faire une revue des 10 interventions (2017-2021) en s'intéressant à la mise en œuvre des Memoranda signés entre la CEDEAO et les pays, aux difficultés que rencontrent les pays, à l'importance de l'intervention de la RRSA dans les PNR, au ciblage, au financement de la mise en œuvre de l'intervention (transports, distributions, etc.), à la visibilité/communication, au mécanisme de monitoring et d'évaluation mis en œuvre par les pays, etc.
- Formuler des propositions d'amélioration de la méthodologie de suivi-évaluation des interventions de la RRSA.

## **III. Qualifications/ expériences**

Le consultant devra disposer d'une très bonne connaissance (i) de la stratégie régionale de stockage de la CEDEAO et plus généralement de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) ; (ii) de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire ; (iii) des dispositifs nationaux de prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Il devra disposer d'une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine du stockage et de la gestion des crises alimentaires.

Il devra disposer d'une formation supérieure (Bac + 5 au minimum) en économie, économie rurale, sociologie rurale, nutrition, ou toute autre discipline en rapport avec la thématique.

## **IV. Exigences linguistiques**

Avoir la maîtrise d'une des trois langues de travail de la CEDEAO (anglais, français,

portugais) est requise. La bonne connaissance linguistique (écrite et orale) d'une deuxième langue de travail de la Commission serait un atout.

## V. Dossier de candidatures

Elle sera constituée de :

- une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- un CV récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- trois références professionnelles (nom et prénoms, fonctions, contacts e-mail et téléphoniques) ;
- copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae ;
- une méthodologie détaillée et un plan de travail d'exécution de la mission. (les candidats pourront à cet effet télécharger les termes de références de la mission pour plus de détails).

**NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.**

## VI. Dépôt des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le **20 SEPT 2021** à 17 h 00 mn GMT, par dépôt en mains propres ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), 83, rue de la Pâture (Super Taco), 01 BP 4817 Lomé, Togo • Tél.+228 22 21 40 03 (sous pli fermé portant la mention « Sélection d'un consultant individuel, pour le suivi-évaluation des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en 2021. »).

Email : [procurement.consultants@araa.org](mailto:procurement.consultants@araa.org) En objet : « Sélection d'un consultant individuel, pour le suivi-évaluation des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en 2021 ».

***NB : Les dossiers de candidatures qui ne porteront pas en objet la mention « Sélection d'un consultant individuel, pour le suivi-évaluation des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en 2021 » ne seront pas considérés.***

## VII. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définie dans le Code des marchés publics de la CEDEAO.

A cet effet, l'ARAA dressera une liste des six meilleurs candidats pour la poursuite du processus de sélection.

**L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidatures.**



Pour le Directeur Exécutif

  
**BILGO Ablassé**  
**Chef de la Division Opérations Techniques**